

# Projet Educatif de Territoire 2022-2025 AVEC plan mercredi

**NOMS DE LA COLLECTIVITE QUI  
PORTE LE PEDT ET NOMS DES  
COMMUNES CONCERNEES :**

**Commune de  
La Buisse**

**Sophie Bethoux**  
Adjointe déléguée à la Jeunesse  
Mairie de La Buisse

**Domitille Salètes**  
Coordonnatrice du Projet Educatif De Territoire  
Mairie de La Buisse  
06 02 47 32 26  
04 76 55 09 52

# Contexte

## *I- Historique (origine de l'implication de la collectivité dans une politique éducative, premiers développements du partenariats, conventionnements PEDT antérieur, modifications de l'organisation du temps scolaire, etc)*

*En 2013, la réforme des rythmes scolaires a permis à la commune de la Buisse de mettre en place des temps d'activités périscolaires (TAP) le soir après l'école (de 16h à 17h). Au fil des années, des modifications ont été régulièrement apportées à cette organisation initiale, afin de mieux répondre aux besoins du terrain et de renforcer la collaboration entre les différentes parties prenantes, les enseignants, les associations, les usagers (enfants et parents), le service périscolaire et l'accueil de loisirs.*

*En 2019, la commune de La Buisse a réalisé un diagnostic portant sur l'enfance, la jeunesse et la vie sociale. Bien que rurale, la commune bénéficie d'un tissu associatif riche et attire de plus en plus de familles pour le cadre de vie qu'elle offre. Le diagnostic a permis d'interroger l'ensemble des acteurs, de déterminer le besoin et la localisation d'un nouvel équipement socio-culturel. Après 2 ans d'échanges et d'études, le projet a pris forme. Il se concrétise dès 2022 par le début des travaux d'agrandissement de l'école élémentaire, se poursuivra en 2023 avec l'agrandissement et la modification du restaurant scolaire et se terminera en 2024 avec la livraison d'un nouvel équipement socio-éducatif qui intégrera en particulier la MJC. La construction d'un tel équipement va améliorer l'organisation des activités liées à la jeunesse sur la commune. Son implantation à proximité directe des écoles et des services périscolaires permettra à la fois i) une mutualisation des espaces intérieurs et extérieurs, ii) une amélioration dans la mise en commun des projets.*

*A l'automne 2021, une réflexion globale sur l'organisation des temps scolaires et périscolaires a été menée par la municipalité de La Buisse. Cette réflexion s'inscrivait alors directement et en amont du renouvellement du PEDT attendu pour 2022. La réflexion a réuni l'ensemble des parties prenantes qui interviennent auprès des enfants. La municipalité de La Buisse a organisé une consultation auprès des parents d'élèves sur l'organisation des temps scolaires pour une mise en application à la rentrée 2022. Le sujet a été abordé d'un point de vue global avec une consultation non pas directement sur 4 jours/4,5 jours mais sur deux scénarios intégrant l'ensemble des temps de prise en charge des enfants sur une semaine complète. Plusieurs temps de travail collectif ont permis de co-construire ces deux scénarios, soumis ensuite au vote des parents d'élèves. L'objectif était ainsi que chaque parties prenantes et les familles puissent se projeter sur une journée complète et une semaine complète. La consultation auprès des parents d'élèves a conduit à l'adoption du rythme de 4 jours d'école par semaine par le conseil municipal. Les deux conseils d'école ayant également choisi la semaine à 4 jours, ce nouveau rythme a été officialisé par les services de l'État pour une mise en application à la rentrée 2022.*

*Afin d'accompagner ces transitions que sont les nouveaux rythmes scolaires et la création du nouvel espace socio-culturel et pour maintenir la bonne collaboration existante entre les différents acteurs Enfance-Jeunesse présents sur la commune de La Buisse, un travail de co-construction a été initié au premier trimestre 2022 pour accompagner ces changements auprès des équipes, des structures partenaires et des usagers, enfants et parents, pour la mise en place du nouveau PEDT.*

## II- Valeurs partagées par les partenaires du PEDT

La définition des valeurs communes a impliqué l'ensemble des parties prenantes du PEDT.

Nos valeurs partagées sont ainsi les suivantes :

### **Respecter le cadre de vie dans son ensemble**

- S'obliger à un respect mutuel permettant d'évoluer dans un cadre de paix sociale et de relations interpersonnelles apaisées
- Décliner cette approche dans le respect de soi, la reconnaissance de son authenticité, ses capacités et compétences, sa singularité sociale et culturelle, dans ses limites individuelles
- Développer une approche respectueuse de son environnement, de son cadre de vie en prenant conscience que nous participons à vivre mieux, vivre ensemble en veillant à ne pas dégrader.

### ***Le respect vu par les enfants***

*Comportement de respect envers l'adulte – comportement à avoir avec tout être vivant – ne pas dire des choses méchantes et être poli – bien parler à tout le monde – respecter les autres, ne pas les embêter –respecter les personnes – ne pas insulter.*

### **L'épanouissement de l'enfant**

- Écouter, respecter les besoins, les envies et les rythmes des enfants en fonction de leur âge.
- Créer un cadre sécurisant dans lequel l'enfant peut se développer dans la joie et la spontanéité, explorer, tester des choses sans être jugé pour ce qu'il fait ou ce qu'il est. Droit à l'erreur. Progresser en se trompant.
- Lui donner confiance en lui et l'encourager.
- Transmettre les règles communes, les droits et devoirs pour vivre ensemble, grandir et jouir de leur liberté individuelle. Valoriser également la valeur du groupe sur l'individu.
- Éduquer les enfants, les jeunes et les jeunes adultes en devenir, conscients de leur part de responsabilité. Être capable d'assumer les conséquences de leurs actes en leur laissant leur libre arbitre. Faire, comprendre, analyser, corriger.

### ***L'épanouissement de l'enfant vu par les enfants***

*Que l'enfant soit joyeux et trouve les choses bien – quand l'enfant s'amuse - ce que l'adulte essaie de faire pour que l'enfant soit bien - sentiment de bonheur dans son cadre scolaire – apprendre et grandir correctement et sans problème.*

### **L'inclusion**

- Admettre et respecter une manière de penser ou d'agir différente de la nôtre. S'adapter aux capacités de chacun pour que chacun trouve sa place ; Gommer la norme.
- Cultiver la tolérance pour favoriser la dignité, la liberté et la diversité dans notre société, en acceptant d'être tous différents de par nos origines, notre vécu, notre personnalité, ... Accepter ses propres limites ou celles des autres.
- Donner à tous les mêmes possibilités d'accès aux services et activités.

### ***L'inclusion vue par les enfants***

*Enseignant sévère avec l'enfant - accepter les différences et les différences de chacun - accepter les différences et les opinions – tu fais une bêtise et la personne tolère ta bêtise – ne pas prendre tout au sérieux – dialoguer quand on n'est pas d'accord.*

## La coopération

- Affirmer les principes de la coopération pour permettre aux enfants de prendre conscience du lien, de l'interrelation qui existe entre chacun.
- Œuvrer pour la construction d'une identité collective faite de valeurs et des cultures partagées où chacun contribue à son niveau et dans un esprit d'intérêt général.

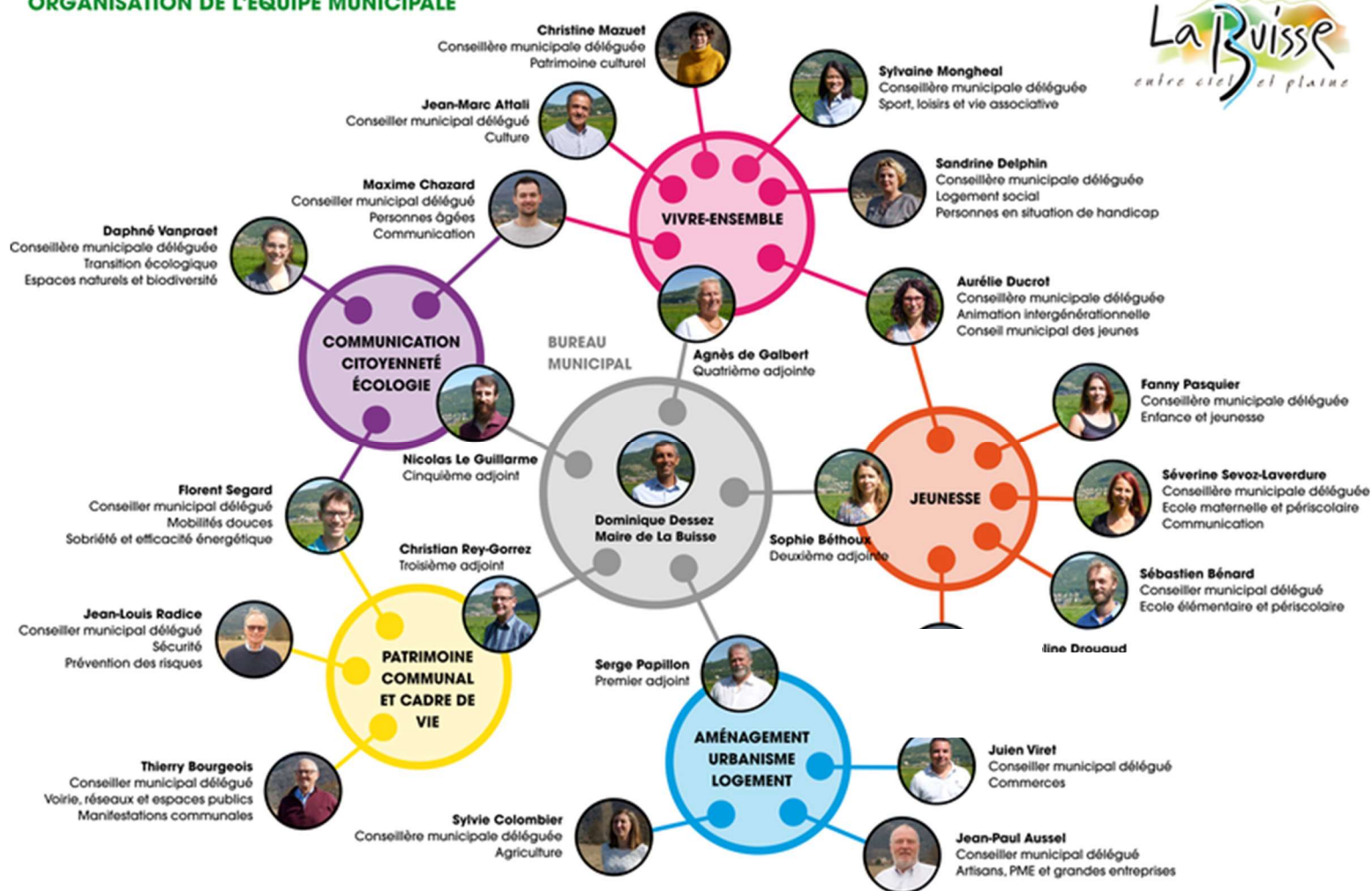
## La coopération vue par les enfants

Moment partagé avec respect avec tout le monde même en cas de problème – s'entraider – être gentil avec les autres et ne pas laisser quelqu'un tout seul, de côté – aider les autres et s'entraider – parler entre les personnes – s'encourager – être frère et sœur

III- Partenaires (équipe municipale, équipes d'animation, équipes enseignantes, représentants des parents voire des enfants, associations partenaires)

## L'équipe municipale

### ORGANISATION DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE



L'organisation de politique générale communale s'inscrit dans une volonté affirmée de mettre au cœur de son dispositif la compétence Enfance Jeunesse. Ce pôle, porté par la seconde adjointe, s'appuie en complément,

sur un élu délégué à l'école élémentaire, une élue déléguée à l'école maternelle et à la petite enfance, une élue déléguée aux actions jeunesse pilotées par la MJC associative (et membre de son Conseil d'Administration), une élue déléguée à la création et à l'animation du Conseil Municipal Jeunes.

Cette organisation imprègne l'ensemble des actions menées par la collectivité, aussi bien dans les options de recrutement, d'organisation de services, que dans les investissements lourds inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement communal.

## Les agents municipaux associés à l'enfance-jeunesse

Ils représentent 58% des services municipaux.

- En lien avec le sport

Depuis septembre 2021, un agent municipal Etaps (0,7ETP) prend en charge l'organisation et l'animation des séances de sport de l'ensemble des enfants des classes élémentaires.

L'EPS est une discipline souvent mal connue, avec pourtant une approche concrète et vécue destinée à former le citoyen de demain. Même s'il favorise l'épanouissement, le sport n'est pas la finalité dans cette discipline mais seulement un moyen d'atteindre des objectifs éducatifs. La multitude d'activités support favorise l'accessibilité à la culture sportive de tous.

Par ailleurs, il s'agit de la seule matière scolaire avec une approche multidimensionnelle (biologique, psychologique et social) dans une même séance, ce qui est très révélateur des comportements en société. Elle représente également une grande part horaire pour l'enfant.

Depuis la loi de 2005 sur l'égalité des chances (handicap) elle est par nature dotée d'une démarche inclusive avec un aménagement de l'environnement (règles, rôle, tâche, matériel, etc.)

Les élèves développent des compétences telles que : les langages pour penser et communiquer, et plus particulièrement du sous-domaine Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps, car c'est l'identité de cette discipline que de s'adresser au corps. Mais certaines de ces compétences relèvent aussi des quatre autres domaines : les méthodes et outils pour apprendre, la formation de la personne et du citoyen, les systèmes naturels et les systèmes techniques, les représentations du monde et l'activité humaine.

- En lien avec la musique :

Une intervenante musicale, mutualisée avec la commune de Coulevie intervient auprès de l'ensemble des enfants des écoles maternelle et élémentaire.

L'école est un lieu d'éducation musicale non spécialisé. Dans ses grandes lignes, elle permet d'aborder l'éveil musical aux jeunes enfants dès l'école maternelle : écoute d'œuvre musicale, rythme, pratique d'instruments. Cette première phase d'apprentissage se poursuit à l'école élémentaire. La commune de La Buisse a fait le choix prioritaire de sensibiliser les élèves de ses écoles à la musique. L'enseignante musicale participe au projet d'école. Des interventions en temps scolaire et périscolaire sont planifiées et des crédits budgétaires prévus permettant l'acquisition d'équipements de sensibilisation à la musique, aux rythmes.

L'enseignante musicale intervient également au cours des manifestations communales tout au long de l'année avec les enfants sous la forme de prestations chantées et/ou musicales permettant de relier la discipline à l'actualité culturelle, historique, festive communale.

- Le service périscolaire

L'accueil périscolaire relève de la responsabilité de la commune de La Buisse qui accueille les enfants scolarisés de 3 à 11 ans des deux écoles de la commune. Ce service municipal est déclaré Accueil Collectif de mineurs (ACM). Ce service est composé de :

- Une responsable du service périscolaire (1 ETP)
- Une assistante administrative (0.5 ETP)

- Une équipe d'agents intervenant sur le service périscolaire et scolaire : 4 atsems (4 ETP), 8 agents périscolaire
- Coordinatrices du périscolaire et du PEDT (1,3 ETP)

Pour accéder aux services, les parents acceptent et signent le règlement intérieur, puis inscrivent au préalable leurs enfants sur le portail famille dédié.

Durant toute la période scolaire, l'accueil périscolaire fonctionne de la façon suivante :

- **Accueil périscolaire du matin**

Les enfants sont accueillis par les atsems de l'école maternelle et un agent périscolaire.

Ils ont accès à des jeux de société, des jeux de constructions, des livres, des puzzles.

À partir de 8h10, les enfants commencent à se préparer pour être amenés à l'école par le personnel communal.

- **Accueil périscolaire du soir**

Les enfants accèdent à l'accueil périscolaire à 16h20 : ils sont pris en charge par les agents périscolaires, puis ils goûtent et terminent la journée en jouant, discutant, coloriant...

Les enfants peuvent rester au périscolaire jusqu'à 18h15.

- **Pause déjeuner/ Périscolaire du midi**

Durant le temps de midi, les familles ont le choix d'inscrire leurs enfants :

Possibilité 1 : La pause déjeuner (restaurant scolaire et périscolaire) qui accueille les enfants sur le temps de pause méridienne afin de manger et profiter des copains durant une récréation soit avant le repas, soit après le repas en fonction des services.

Possibilité 2 : Le périscolaire du midi permet aux familles de récupérer les enfants après que l'école soit terminée, entre 11h45 et 12h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

## ÉQUIPES ENSEIGNANTES

La commune de La Buisse compte 2 écoles :

- L'école maternelle 5 classes :
  - 1 classe de petits/moyens de 23 élèves,
  - 1 classe de petits/moyens de 24 élèves,
  - 1 classe de petits/moyens de 25 élèves,
  - 1 classe de moyens/grands de 24 élèves,
  - 1 classe de moyens/grands de 24 élèves
  
- L'école élémentaire 10 classes :
  - 1 classe de CP de 25 élèves
  - 1 classe de CP de 26 élèves
  - 1 classe de CE1 de 24 élèves
  - 1 classe de CE1 de 25 élèves
  - 1 classe de CE2 de 28 élèves
  - 1 classe de CE2 de 27 élèves
  - 1 classe de CE2/CM1 de 26 élèves
  - 1 classe de CM1 de 29 élèves
  - 1 classe de CM1/CM2 de 26 élèves
  - 1 classe de CM2 de 29 élèves

Les effectifs donnés ici sont ceux de l'année scolaire 2021-2022.

# MJC de La Buisse

Association loi 1901 d'éducation populaire, la MJC accueille tous les publics, les enfants à partir de 3 ans, les adolescents, les adultes, les personnes âgées, et ce, tout au long de l'année.

En 2022, elle compte 650 adhérents dont 8 administratrices/teurs.

Les objectifs éducatifs de la MJC visent à **l'émancipation de l'individu** par le vivre ensemble, par l'action culturelle, par la pratique et la découverte d'activités de loisirs ; à **la transformation sociale** et **l'éducation à la citoyenneté**.

Le projet associatif a été retravaillé pour la période 2022-2026 en concertation avec les adhérent.e.s, les intervenant.e.s, les salarié.e.s et les membres du Conseil d'Administration.

Il s'articule autour de 4 grands axes d'orientation :

1. **DÉVELOPPER L'ENGAGEMENT ET LA VIE ASSOCIATIVE**
2. **DÉVELOPPER LE VIVRE ENSEMBLE**
3. **DÉVELOPPER L'INDIVIDU**
4. **AGIR AU QUOTIDIEN POUR L'ENVIRONNEMENT**

Pour mettre en œuvre ce projet, la MJC, avec ses 27 années d'expérience dans l'animation propose :

- **Un accueil de loisirs pour les enfants de 3 ans à 11 ans.**

L'accueil de loisirs développe l'épanouissement de l'enfant (autonomie, vivre ensemble, découverte des autres, du milieu, des activités variées...), son plaisir de « faire » dans un cadre sécurisé. Pour y parvenir, la MJC met tout en œuvre pour que chaque enfant trouve sa place au sein de la structure : des espaces différents pour chaque tranche d'âge (3/6 ans et 7/11 ans) sont organisés, ainsi que des jeux en accès libre, un coin lecture, un coin construction, un coin activités calmes (perles, coloriages...). Des activités collectives, variées, d'éveil, d'expression, de créativité, sportives, de loisirs sont proposées...

Les animations ne sont jamais imposées. L'objectif est de rester dans le plaisir de jouer, de respecter les désirs des enfants et le rythme de chacun. Plus les enfants sont grands, plus leur degré d'autonomie et de responsabilisation est favorisé afin de répondre au mieux à leurs attentes. Dans la mesure du possible des adaptations pourront être mises en place pour faciliter l'accueil des enfants porteurs de handicap ou pour les enfants ayant des besoins spécifiques.

L'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis et durant chaque période de vacances scolaires (sauf lors des fermetures de la MJC la semaine située entre Noël et le nouvel an, et 2 semaines au mois d'août). Les enfants peuvent venir en journée complète ou en demi-journée, avec ou sans repas. Les tarifs sont adaptés en fonction des ressources de la famille.

- **Des séjours**

Des séjours thématiques sont également mis en place durant les vacances. Le but de ces séjours est la découverte de la vie en collectivité, le dépaysement, le développement de l'autonomie, l'esprit ludique, la rencontre avec les autres...

- **Des stages**

Durant les périodes de vacances, des stages sportifs, créatifs, culturels sont proposés. Ces stages collectifs peuvent être ouverts à tous les publics (intergénérationnel ou public ciblé : filles 11/13 ans par ex) afin de proposer la découverte ponctuelle d'une activité et favoriser les temps d'échanges.

- **Un Secteur Jeunesse**

C'est un accueil réservé aux jeunes collégiens et lycéens et +. Durant ces accueils chacun peut venir échanger, discuter, s'amuser, créer, se dépenser, demander de l'aide pour les cours ou pour organiser un projet... Les jeunes préparent leur programme d'activités au début de chaque mois : Jeux de société, temps de rencontre avec des jeunes de communes voisines, nombreux sports, cuisine (Soirée crêpes, pizza...), théâtre d'impro, tournoi babyfoot ou billard, Blind test...

Ces accueils ont lieu les mercredis après-midi, les vendredis soirs hors vacances scolaires et tous les jours durant les vacances (hors fermeture) soit à la MJC soit à la Casados.

- **Des activités artistiques, sportives et de loisirs pour tous**

Elles s'adressent à tous les publics de 3 à 99 ans. Elles se déroulent tout au long de l'année. Ce sont des activités collectives (sauf pour la pratique de la musique) qui ont pour objectifs le bien être, le plaisir, la rencontre, les échanges... Les activités sont encadrées par des intervenant.e.s qualifié.e.s dans le domaine requis et peuvent également être animées par des bénévoles.

- **Des temps forts sur la commune : Fête du village, Festival arts urbains...**

Qui peuvent être co-organisés avec les associations de La Buisse, les bénévoles, les familles et toutes les personnes qui souhaitent s'investir dans ces moments conviviaux et festifs.

**L'équipe de la MJC est composée de :**

- D'un poste de directrice de la MJC, qui est mise à disposition par la commune.
- D'un poste de secrétaire/comptable
- D'un poste de directrice de l'accueil de loisirs 3/12 ans
- D'un poste de responsable du secteur jeunesse 11/17 ans
- D'une quinzaine de postes d'animateurs d'accueil de loisirs
- D'une dizaine de postes d'animateurs d'activités annuelles
- D'une dizaine de bénévoles réguliers ET d'une cinquantaine de bénévoles occasionnels

## **Le RPE L'envol**

Le Relais Petite Enfance (RPE) l'Envol est un service gratuit qui répond à trois missions principales définies par la Caisse d'Allocations Familiales et l'État :

- Accueillir
- Informer
- Animer

C'est un lieu d'écoute, d'échanges, de rencontres, d'animations collectives qui favorise le décroisement entre les différents modes d'accueil du jeune enfant.

Le Relais est un lieu à destination :

- des professionnels de la petite enfance (assistants maternels agréés, candidats à l'agrément, garde d'enfants à domicile) : c'est un lieu de rencontre et d'accompagnement vers la professionnalisation.
- des parents et futurs parents : c'est un lieu d'information sur l'ensemble des modes d'accueil (liste des assistants maternels, mise en relation parents professionnels, information sur les démarches administratives, orientation vers différents organismes spécialisés, ateliers, conférences...)
- des enfants, en proposant des temps collectifs, des ateliers, des sorties, des spectacles, des moments d'éveils et de socialisation. Les temps collectifs ont lieu de 9h00 à 11h00 tous les mardis matin à la Souris Verte.

Le Relais Petite Enfance L'Envol dont l'équipe est formée de 2 animateurs EJE (éducateurs de Jeunes enfants) sont rattachés à l'association L'ENVOL qui est en charge de :



- La crèche halte-garderie l'Envol à Coublevie (EAJE, Établissement d'Accueil Jeunes Enfants),
- Le Relais Petite Enfance L'ENVOL (RPE),
- Le LAEP Bulle de Jeux (Lieu d'Accueil Enfant Parent)

## Tennis club

Association affiliée à la Fédération Française de Tennis, le Tennis club de La Buisse propose la pratique du Tennis et du padel, sports de loisir et de compétition.

Ce club regroupe plus de 300 adhérents dont 150 jeunes. L'école de Tennis prend en charge les enfants de 4 ans à 18 ans.

Cette association présente sur le territoire depuis trente ans offre la possibilité aux habitants de pratiquer un sport pour la découverte mais aussi pour le perfectionnement de la pratique.

Le club fait participer ses adhérents à différents tournois dans toute la France pour permettre aux sportifs de développer leurs compétences.

Il propose également aux écoles de La Buisse des séances de découverte du tennis.

Que ce soit lors des cours ou des tournois, la pratique du tennis permet d'aborder, dans un cadre différent de l'école ou de la maison, des valeurs éducatives comme l'entraide, la solidarité et l'esprit de compétition (dans le respect des autres).

Les enfants qui pratiquent ce sport développent des compétences nouvelles de manière cadrée par une équipe éducative diplômée.

Projet en cours de développement au sein de l'association : le "Tennis Santé"

Le club envisage de mettre en place, en relation avec le Cabinet de Kiné de La Buisse, un programme sportif adapté aux personnes présentant des problèmes de santé, et à qui on a dit qu'elles ne pourront plus faire de sport, entre autre ceux qui souffrent d'obésité ou encore les personnes en rémission de cancer, diabète, etc.

Par ailleurs, afin de rendre l'accès au sport à un plus grand nombre de personnes, la commune a réalisé et financé deux terrains de Padel. Les superficies sont plus petites, entourées de vitres et de grilles, le revêtement est plus doux pour les articulations et les raquettes faciles à manier.

## L'APE

L'Association des Parents d'élèves (APE) regroupe les parents de l'école maternelle et élémentaire.

Elle s'organise en 2 missions :

- elle présente chaque année une liste de parents candidats aux élections des représentants aux conseils d'écoles.
- elle organise également des événements pour collecter des fonds pour participer aux financements des projets des écoles). L'A.P.E. s'implique beaucoup dans les différents projets qui touchent aux écoles.

## IV- Axes des projets d'école pris en compte dans la conception des activités périscolaires (vous référer aux équipes enseignantes, et à l'IEN en cas de nombre important d'écoles)

*Projets 2020-2021 (les projets seront actualisés prochainement)*

### L'école maternelle « Les Mille Sens »

Les projets de l'école s'articulent autour de deux axes principaux :

- **Développer le langage.** Favoriser une bonne communication orale, donner envie aux enfants de poser des questions. Permettre aux enfants d'être capables de structurer leurs phrases de façon correcte. Enrichir le vocabulaire des enfants.

- **Art et culture.** Faire découvrir l'art et la culture aux enfants au travers de spectacles vivants (théâtre, danse, musique). Permettre aux enfants de s'approprier les arts pour exprimer ce qu'ils ressentent tout en gardant un aspect ludique.

### L'école élémentaire « Les Mille Chemins »

Les projets de l'école s'articulent autour de trois axes principaux :

- **Aider les élèves en difficultés.** Aider les enfants à se repérer dans le temps et l'espace. Développer les mathématiques dans la vie de tous les jours, par des balades ou des problèmes concrets.
- **Art et culture, éducation civique et morale.** Permettre aux enfants d'identifier leurs émotions et de les exprimer au travers de l'art et de la culture. Identifier les émotions est un premier pas pour tendre vers des relations respectueuses et de qualité entre eux ainsi qu'avec les adultes.
- **Les liens aux partenaires.** Développer la communication avec les familles. Instaurer des règles communes aux lieux partagés (cours d'école utilisée par l'école, puis par le périscolaire et la MJC).

*V- Articulation avec les autres dispositifs éventuels. Indiquez si le PEDT s'inscrit dans un dispositif plus global (projet éducatif local global ou contrat de ville par exemple). Indiquez les actions qui peuvent s'intégrer dans le PEDT (contrat local d'accompagnement à la scolarité, projet de réussite éducative, contrat ou plan d'éducation artistique et culturelle notamment).*

Le Pedt de la commune de La Buisse s'inscrit au cœur d'une logique de territoire se traduisant notamment par la mise en cohérence avec le dispositif de la CTG effectif à partir de l'été 2022.

## Périmètre et public du PEDT

### I- Territoire et écoles concernées :

La commune de la Buisse située entre Grenoble et Voiron, fait partie de la communauté d'agglomération du pays Voironnais (CAPV) regroupant 32 communes. Territoire à la croisée du monde rural et semi urbain, elle offre un cadre vie très favorable pour les familles de par son accès, sa situation géographique et les services. La commune de La Buisse met en œuvre de nombreux moyens pour répondre aux besoins de développement des différentes structures enfance (écoles maternelle et élémentaire, locaux du RPE l'Envol, locaux de la MJC...) au fur et à mesure des demandes et de l'accroissement démographique.

Pour envisager un développement cohérent des actions envers ces différents publics, la commune de La Buisse a réalisé en 2019 un diagnostic portant sur l'enfance, la jeunesse et la vie sociale.

Bien que rurale, la commune bénéficie d'un tissu associatif riche et attire de plus en plus de familles pour le cadre de vie qu'elle offre.

Le territoire d'actions du PEDT est la commune de La Buisse (3305 habitants) comptant 2 écoles :

- L'école maternelle « Les mille sens » qui compte 120 élèves scolarisés.
- L'école élémentaire « Les mille chemins » qui compte 263 élèves scolarisés.

- Les adolescents de la commune sont scolarisés au collège « Plan Menu » à Coublevie ainsi que dans les lycées de la commune de Voiron : le lycée « Édouard-Herriot », le lycée « Ferdinand-Buisson » et le lycée de Moirans « Pierre Béghin ».

## II.Public concerné (*enfants scolarisés en maternelle ou élémentaire seulement, ou enfants d'âge préscolaire et/ou enfants plus âgés le cas échéant*) :

Le PEDT de notre commune concerne tous les enfants de 0 à 18 ans.

En lien avec les différentes actions qui seront menées dans le PEDT seront également concernés :

- Le RPE, avec **20** assistantes maternelles et une capacité d'accueil de **76** enfants de moins de 3 ans.
- L'association « Les P'tits Buissards » qui regroupe **8** assistantes maternelles et **25** enfants
- La MJC accueille :
  - les enfants à partir de 3 ans (où avant s'ils sont scolarisés), les ados (collégiens, lycéens), les jeunes +16 ans et les adultes.
  - Les adolescents de la commune et notamment les 60 adolescents qui fréquentent régulièrement l'accueil ados ;
- Les séniors. Il n'existe pas d'association pour les séniors sur la commune de La Buisse. Quelques événements leur permettent toutefois de se rassembler afin de partager des moments ensemble, comme les après-midis jeux, qui ont lieu deux mardis par mois. Le PEDT va inclure ces personnes dans l'éducation des enfants, et permettre un partage de connaissances.
- Les familles, qui représentent le pilier de l'éducation des enfants.
- Tous les habitants qui souhaitent venir partager des expériences ou des compétences avec les enfants lors des temps péri- ou extrascolaires.

Chaque public trouve sa place au sein du PEDT : participants, encadrants ponctuels et réguliers, bénévoles ou salariés, formés ou en formation...

## III-Temps concernés dans la semaine (*temps périscolaires des jours de classe seulement, ou avec périscolaire du mercredi ; accueils extrascolaires éventuellement*)

Le présent PEDT et plan mercredi ont pour objectif d'accompagner le travail de cohérence recherché entre les différents temps éducatifs de l'enfant déjà mis en place lors du PEDT précédent et en prenant en compte l'évolution du changement de rythme scolaire (4 jours d'école).

Afin de répondre au mieux aux différents paramètres, le groupe de travail (constitué d'enseignants, de parents d'élèves, d'associations, d'enfants et du service périscolaire) a élaboré une organisation destinée à maintenir la cohérence des temps d'accueil des enfants et œuvre pour aménager les horaires, l'utilisation des locaux et parfois les plannings mutualisés du personnel. Les différents temps d'accueil se déclinent de la manière suivante :

- les temps périscolaires le matin avant l'école, durant la pause méridienne, et le soir après l'école ;
- les temps d'accueil de loisirs périscolaires les mercredis et pendant les vacances scolaires ;
- les temps d'activités annuelles proposées par les associations
- Les temps festifs ou d'échanges entre les habitants de la commune.

#### IV-Mesures prises concernant l'accueil des enfants en situation de handicap (à compléter, qu'il y ait effectivement ou non un accueil d'enfant en situation de handicap. Vos accueils ont l'obligation d'être ouverts à chaque enfant)

Un travail a été impulsé depuis 2020 sur la commune pour adapter l'accueil des enfants en situation de handicap en abordant ce thème de 4 façons complémentaires :

- la sensibilisation des enfants au handicap sur le service périscolaire
- la prise en compte des enfants en situation de handicap en adaptant des jeux, l'organisation de temps ou de posture des encadrants
- la formation du personnel pour sensibiliser à la gestion de ce public
- le lien entre structures : en sensibilisant les parents au fait qu'il est nécessaire d'informer les structures extra scolaires qui accueillent leurs enfants (par exemple la MJC) sur les aspects médicaux de leurs enfants.

Au niveau du service périscolaire, une convention est en cours d'élaboration entre la commune et la CAF dans le cadre d'un appel à projet « Handicap Sur encadrement ALSH » qui permettrait de recruter une personne spécifiquement chargée de l'accueil de ce public.

### Objectifs partenariaux du nouveau PEDT

Au regard du bilan effectué du PEDT précédent, de multiples actions potentielles ont été identifiées. Elles seront approfondies dans les mois prochains avec le copil et classées par ordre de priorité.

<i>Objectifs</i>	<i>Valeurs</i>			
	<i>Le respect</i>	<i>L'épanouissement de l'enfant</i>	<i>L'inclusion</i>	<i>La coopération</i>
<i>Prendre conscience de son environnement dans sa globalité (humain, matériel, environnement, du travail effectué par les enfants ou les adultes) afin d'avoir un impact positif</i>	X	X		X
<i>Favoriser le développement des enfants, leur émancipation et valoriser leur place dans la société</i>		X	X	X
<i>Généraliser l'accès à l'ensemble des services et activités</i>		X	X	
<i>Faire vivre l'expérience concrète de la rencontre avec l'autre</i>	X	X	X	X
<i>Renforcer les relations entre tous les acteurs du PEDT (assos, écoles, enfants, parents...)</i>	X	X	X	X

# Planning

## École maternelle

Maternelle	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Accueil périscolaire du matin (/!\ dernier accueil d'enfants 5 minutes avant la fermeture du service)	7h30-8h20	7h30-8h20		7h30-8h20	7h30-8h20
Ouverture portail	8h20	8h20	Accueil de loisirs, avec repas <b>MJC de La Buisse 8h- 18h</b>  Activités associatives annuelles : à la <b>MJC</b> activités variées d'expression, de créativité, sportives... Baby gym  <b>Au tennis club</b>	8h20	8h20
<b>Temps scolaire</b>	<b>8h30 - 11h40</b>	<b>8h30 - 11h40</b>		<b>8h30 - 11h40</b>	<b>8h30 - 11h40</b>
Accueil périscolaire du midi	11h40 - 12h15	11h40 - 12h15		11h40 - 12h15	11h40 - 12h15
Pause méridienne (restauration scolaire)	11h40-13h35	11h40-13h35		11h40-13h35	11h40-13h35
<b>Temps scolaire</b>	<b>13h35-16h25</b>	<b>13h35-16h25</b>		<b>13h35-16h25</b>	<b>13h35-16h25</b>
APC	à partir de 16h25	à partir de 16h25		à partir de 16h25	à partir de 16h25
Accueil périscolaire du soir 1er créneau	16h25-17h20	16h25-17h20		16h25-17h20	16h25-17h20
Accueil périscolaire du soir 2ième créneau	17h20-18h15	17h20-18h15		17h20-18h15	17h20-18h15

## École élémentaire

<b>Élémentaire</b>	<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>
Accueil périscolaire du matin (/!\ dernier accueil d'enfants 5 minutes avant la fermeture du service)	7h30-8h10	7h30-8h10		7h30-8h10	7h30-8h10
Ouverture portail	8h10	8h10	<p>Accueil de loisirs, avec repas <b>MJC de La Buisse</b> <b>8h- 18h</b></p> <p>Activités associatives annuelles : à la <b>MJC</b></p> <p>Activités variées d'expression, de créativité, sportives... Danse modern jazz Théâtre d'impro</p> <p><b>au Tennis club</b></p>	8h10	8h10
Temps scolaire	<b>8h20-11h45</b>	<b>8h20-11h45</b>		<b>8h20-11h45</b>	<b>8h20-11h45</b>
Accueil périscolaire du midi	11h45 - 12h30	11h45 - 12h30		11h45 - 12h30	11h45 - 12h30
Pause méridienne (restauration scolaire)	11H45-13h45	11H45-13h45		11H45-13h45	11H45-13h45
Temps scolaire	<b>13h45-16h20</b>	<b>13h45-16h20</b>		<b>13h45-16h20</b>	<b>13h45-16h20</b>
APC	à partir de 16h20	à partir de 16h20		à partir de 16h20	à partir de 16h20
Accueil périscolaire du soir 1er créneau	16h20-17h20	16h20-17h20		16h20-17h20	16h20-17h20
Etudes surveillées	16h20-17h20	16h20-17h20		16h20-17h20	
Accueil périscolaire du soir 2ième créneau	17h20-18h15	17h20-18h15		17h20-18h15	17h20-18h15
Activités associatives annuelles <b>MJC</b>	A partir de 16h20 * (cirque, arts créatifs)	A partir de 16h20 * (couture, hip hop)		A partir de 16h20* (hip hop, dessin, guitare)	A partir de 16h20*
Activités associatives annuelles <b>Tennis Club</b>		A partir de 16h20*		A partir de 16h20*	A partir de 16h20*

## Les choix éducatifs

**Merci de préciser comment vous prenez en compte, le cas échéant, la spécificité d'un fonctionnement sur quatre matinées de classe (définition de la nature et des modalités d'organisation des activités périscolaires).**

### **Au niveau de l'école maternelle, élémentaire et du service périscolaire :**

Afin de prendre en compte l'âge des enfants et les besoins organisationnels des familles ayant plusieurs enfants à déposer dans les deux écoles, les horaires ont été adaptés :

- échelonnement de l'heure d'ouverture des portails de l'école maternelle et élémentaire
- organisation des services de restauration scolaire : les enfants les plus jeunes sont accueillis en premier.

Par ailleurs, afin de limiter des groupes trop importants d'enfants réunis sur les mêmes espaces, l'accueil périscolaire est organisé sur plusieurs espaces extérieurs et intérieurs permettant ainsi de proposer différents types d'activités en fonction des besoins des enfants.

Enfin, la collaboration entre service périscolaire et associations permet d'assurer la continuité de la prise en charge des enfants pour les activités extrascolaires.

Des passerelles sont créées avec le RPE l'Envol de façon à créer un lien entre les enfants plus jeunes et les enfants déjà scolarisés en maternelle.

### **Au niveau des différentes associations :**

- Elles adaptent leurs créneaux d'activité aux tranches d'âge. Le passage à 4 jours va permettre aux associations MJC et tennis club de mettre en place des activités le mercredi matin destinés aux plus petits (La MJC organise le baby gym et le club de tennis organise l'accueil des plus petits le mercredi matin, créneau très adapté pour cette tranche d'âge)
- Un projet passerelle pour les 10-11 ans :
  - Ce groupe passerelle est dédié aux enfants de 10-11 ans qui seront très prochainement au secteur jeunesse (collégiens). Il a pour but de faciliter la transition entre l'accueil de loisirs enfance et jeunesse.
  - Un animateur référent sera avec eux tout au long de la semaine afin de faire des activités différentes de celles proposées aux plus jeunes. Les règles seront adaptées à leurs capacités et leur autonomie, dans un cadre sécurisant afin de faciliter la transition avec les projets jeunesse et de créer davantage de projets entre eux et avec d'autres MJC.
- La MJC continue de proposer des activités aux ados en soirée et également sur le temps de midi et deux heures au collège le mardi.

## L'équipe d'animation/les intervenants

Activité/famille d'activités	Intervenant ou structure (équipe d'animation de la collectivité, association,...)	Statut de l'intervenant
<b>Pour la MJC</b>		
<b>Accueil de loisirs mercredi MJC</b>	Equipe d'animation de la MJC (6 animateurs MJC les mercredis)	6 Salariés
<b>Activités annuelles Accueil de loisirs périscolaires les mercredis MJC</b>	Équipe d'intervenants pour l'accueil de loisirs périscolaires les mercredis activités périscolaires de la MJC (7 intervenants MJC)	8 Salariés et auto entrepreneurs
<b>Pour le service périscolaire</b>		
<b>Accueil périscolaire du matin</b>	4 atsems et un agent périscolaire employés par la commune de La buisse	agents communaux
<b>Accueil périscolaire du midi et du soir</b>	4 atsems, 8 agents périscolaires employés par la commune	agents communaux
<b>Coordinatrice du PEDT et de l'accueil périscolaire</b>	2 agents (1,3 ETP)	agents communaux
<b>Pour l'école</b>		
<b>Un éducateur territorial des activités physiques et sportives (etaps)</b>	Intervention pour chacune des classes de l'école élémentaire	agent communal
<b>Une intervenante musique</b>	Interventions pour l'école élémentaire et maternelle	agent communal
<b>Pour le RPE</b>		
<b>Activité/famille d'activités</b>	<b>Intervenant ou structure (équipe d'animation de la collectivité, association,...)</b>	<b>Statut de l'intervenant</b>
<b>Animation sur les temps collectifs tous les mardis</b>	Animateur RPE L'Envol	Animateur RPE
<b>Sessions de plusieurs ateliers spécifiques ou à thème</b>	Avec un intervenant extérieur (ex. yoga, comptines et jeux de doigts, festival livre à vous...)	Intervenant indépendant Pays voironnais
<b>Animation ponctuelle avec un prêt de malle ludique sur plusieurs semaines</b>	ACEPP association des collectifs enfants parents professionnels	Associatif
<b>Sortie à la bibliothèque de la Buisse 3 fois par an</b>	Bibliothécaire sur place ou sur site	Employée communale
<b>Sortie au jardin</b>	Buxia comestible La Buisse	Association
<b>Visite et animation en partenariat avec l'école maternelle</b>	Directrice de l'école maternelle	Education nationale



# Les modalités d'inscription

## Accueil de loisirs du mercredi et des vacances scolaires et activités annuelles pour la MJC

- Périodicité des cycles :**

Pour les animations du mercredi : cycle de vacances en vacances

Pour les animations des vacances : cycle sur 1 semaine

Pour les animations annuelles : cycle à l'année

- Délai d'inscription :**


15 jours pour les vacances

7 jours pour les mercredis

Dans la limite des places disponibles pour les activités annuelles

- Inscription en ligne :** oui sur le portail familles MJC

- Tarif par cycle ou par séance** (grille à joindre selon les QF ou autre modulation)

		TARIFS 2021/2022 :						Dernière maj : 03/09/2021	
		Tarifs applicables à compter du 1er septembre 2021 jusqu'au 31 août 2022							
		QF Familles Extérieures à La Buissonne						QF < 1801€	QF > 1800€
		Quotients Familiaux Familles Buissonnaises						1500 < QF < 1801	QF > 1800€
		QF 461	460 < QF 621	620 < QF 916	915 < QF 1221	1220 < QF 1501	1500 < QF < 1801	QF > 1800€	
ACCUEIL DE LOISIRS PERI SCOLAIRE	1/2 JOURNEE sans pause méridienne avec aides ocas	3,50 €	4,50 €	6,50 €	8,50 €	10,50 €	11,50 €	12,50 €	
	1/2 JOURNEE avec pause méridienne et aides ocas	5,50 €	8,00 €	10,50 €	12,50 €	15,00 €	16,00 €	17,50 €	
	JOURNEE 1er enfant tout compris (repas, aides)	6,50 €	10,00 €	14,00 €	18,00 €	20,50 €	23,50 €	26,00 €	
	JOURNEE 2ème enfant tout compris	5,50 €	9,00 €	13,00 €	16,50 €	19,00 €	22,00 €	24,00 €	
ACCUEIL DE LOISIRS ENFANTS EXTRASCOLAIRE	1/2 JOURNEE sans pause méridienne avec aides ocas	3,50 €	4,50 €	6,50 €	8,50 €	10,50 €	11,50 €	12,50 €	
	1/2 JOURNEE avec pause méridienne et aides ocas	5,50 €	8,00 €	10,50 €	12,50 €	15,00 €	16,00 €	17,50 €	
	JOURNEE 1er enfant tout compris (repas, aides)	6,50 €	10,00 €	14,00 €	18,00 €	20,50 €	23,50 €	26,00 €	
	JOURNEE 2ème enfant tout compris	5,50 €	9,00 €	13,00 €	16,50 €	19,00 €	22,00 €	24,00 €	
ACCUEIL ADOS	FORFAIT ANNUEL (Accueil MJC & Cas Ados)	11 €/an	21 €/an	31 €/an	42 €/an	53 €/an	64 €/an	75 €/an	
	FORFAIT TRIMESTRIEL	5 €/trimestre	10 €/trimestre	15 €/trimestre	21 €/trimestre	26 €/trimestre	32 €/trimestre	35 €/trimestre	
	FORFAIT DE GRESSIF SEMAINE 1er enfant tout compris	21,00 €	38,50 €	57,00 €	76,00 €	86,50 €	98,50 €	119,50 €	
	FORFAIT DE GRESSIF SEMAINE 2ème enfant tout compris	17,00 €	34,50 €	53,00 €	70,00 €	80,50 €	92,50 €	110,50 €	
STAGES HORS AL	Nuitée avec repas (été)	3,50 €	4,00 €	4,50 €	5,00 €	5,50 €	6,00 €	6,50 €	
	Tarif horaire (à multiplier par le nb d'heures et arrondi à l'€ sup)	3,50 €	4,00 €	4,50 €	5,00 €	5,50 €	6,00 €	6,50 €	
ACTIVITES ANNUELLES	Cirque	105 €/an	122 €/an	143 €/an	164 €/an	180 €/an	194 €/an	215 €/an	
	Cirque (famille, +6ans)	350€/famille à partir de 2 pers. (400€ pour les extérieurs) (sinon tarif ci-dessus)							
	Couture adultes : Atelier couture et créations	200 €/an (220€ pour les extérieurs à La Buissonne)							
	Couture enfants	157 €/an	162 €/an	168 €/an	174 €/an	180 €/an	189 €/an	200 €/an	
	Atelier créatif	157 €/an	162 €/an	168 €/an	174 €/an	180 €/an	189 €/an	200 €/an	
	Dans e (Eveil Corporel)	125 €/an	135 €/an	146 €/an	157 €/an	168 €/an	179 €/an	190 €/an	
	Dans e Modern jazz (enfants)	157 €/an	162 €/an	168 €/an	174 €/an	180 €/an	189 €/an	200 €/an	
	Dans e Modern jazz (ados et adultes)	200 €/an (220€ pour les extérieurs à La Buissonne)							
	Dessin (enfants)	125 €/an	135 €/an	146 €/an	157 €/an	168 €/an	179 €/an	190 €/an	
	Espagnol (adultes)	200 €/an (220€ pour les extérieurs à La Buissonne)							
	Gym adultes : douce, tonique, stretch, circuit training, renfo	145 €/an (pour 2 cours de gym par semaine 250€) (155€/an pour les extérieurs à La Buissonne, 270€ pour 2 cours)							
	Hip hop (1h)	105 €/an	110 €/an	116 €/an	122 €/an	133 €/an	144 €/an	155 €/an	
	Hip hop Break Dance Battle (1h30)	152 €/an	160 €/an	169 €/an	178 €/an	187 €/an	203 €/an	220 €/an	
	Hip Hop 2 cours par semaine / jeune (20% réduc 2ème cours)	227 €/an	238 €/an	251 €/an	264 €/an	283 €/an	306 €/an	331 €/an	
	Marche D'été	Adhésion à la MJC uniquement (encadrement par des bénévoles)							
	Musique : guitare, violon, violoncelle (cours individuelle)	415€/an	425€/an	436€/an	447€/an	458€/an	479€/an	500€/an	
	Musique : petit orchestre	125 €/an	135 €/an	146 €/an	157 €/an	168 €/an	179 €/an	190 €/an	
	Musique 2 cours : guitare, violon ou violoncelle + petit orchestre	535€/an	555€/an	576€/an	597€/an	618€/an	649€/an	680€/an	
	Pilates	190 €/an (210€/an pour les extérieurs à La Buissonne)							
	Robotique (à partir de 10 ans) Cours omnibus inclus	38 €/trim	40 €/trim	42 €/trim	44 €/trim	46 €/trim	48 €/trim	50 €/trim	
Sophrologie (adultes)	145 €/an (155€/an pour les extérieurs à La Buissonne)								
Théâtre d'impro	157 €/an	162 €/an	168 €/an	174 €/an	180 €/an	189 €/an	200 €/an		
Yoga	200 €/an (220€/an pour les extérieurs à La Buissonne)								
Yoga détente pour personnes fragiles	175 €/an (195€/an pour les extérieurs à La Buissonne)								
Zumba (adultes & ados)	145 €/an (155€/an pour les extérieurs à La Buissonne)								

- Possibilité d'échanger avec l'équipe d'animation avant une inscription en ligne : OUI**

Les informations sanitaires sont, soit remises par les parents à la personne qui gère les inscriptions sous pli cacheté, soit elles sont remplies sur l'espace privé de la famille sur le portail familles (arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs), dans le respect de la RGPD.

### Pour le RPE

- Périodicité des cycles :** en règle générale, les assistantes maternelles s'inscrivent en début d'année scolaire lors de notre soirée de rentrée. Elles peuvent aussi s'inscrire et participer en cours d'année.

- **Délai d'inscription** : aucun délai spécifique
- **Inscription en ligne** : oui possible
- **Tarif par cycle ou par séance** : gratuité

### **Pour le club de tennis**

- **Périodicité des cycles** : Inscriptions à l'année (25 séances garanties - hors vacances scolaires), stages possibles pendant les vacances
- **Possibilité d'échanger avec l'équipe d'animation avant une inscription** : Échanges lors du Forum des Associations, possibilité de séances d'essai
- **Inscription en ligne** : non
- **Tarif par cycle ou par séance** : Tarifs 2021/2022 :
  - Mini-Tennis maternelles 1h/semaine : 125 euros
  - 6/18 ans 1h30/semaine : 230 euros
- **Possibilité d'échanger avec l'équipe d'animation avant une inscription en ligne** : Échanges lors du Forum des Associations, possibilité de séances d'essai

### **Pour le service périscolaire :**

- **Périodicité des cycles** : accueil périscolaire du matin, midi et soir, durant les périodes scolaires
- **Délai d'inscription** :
  - **Pour l'accueil périscolaire du soir** : le jour même avant 9h
  - **Pour le service de restauration scolaire, l'accueil périscolaire du midi et du matin**, l'inscription ponctuelle ou l'annulation d'une réservation sera acceptée au plus tard :
    - Le vendredi avant 9h pour le lundi
    - Le lundi avant 9h pour le mardi
    - Le mercredi avant 9h pour le jeudi
    - Le jeudi avant 9h pour le vendredi
- **Inscription en ligne** : oui via l'interface BL
- **Tarif par cycle ou par séance** : tarif par créneaux selon le QF,

Sont donnés ci-après pour exemple les tarifs 2021-2022. Ces tarifs sont revus annuellement et votés par le conseil municipal lors de l'adoption du règlement périscolaire (typiquement juin ou juillet de chaque année).

<b>Quotient familial</b>	<b>Prestation Restaurant Scolaire<sup>[1]</sup></b>	<b>Prix du repas</b>	<b>Accueil périscolaire</b>
0 à 299	2.85€	1.85€	1€
300 à 999	(0.003071429*QF) + 1.928571429	(0.003071429*QF) + 0.928571429	1€
1000 à 1999	(0.002*QF) + 3	(0.002*QF) + 2	1€
> ou = 2000	7.00€	6€	1€

Quotient familial QF	PAI <sup>[2]</sup>
0 à 299	0.05€
300 à 999	$(0.003071429 * QF) - 0.871428571$
1000 à 1999	$(0.002 * QF) + 0.2$
> ou = 2000	4.2€

Quotient familial QF	Accueil périscolaire (du matin, midi, soir), étude surveillée
< 620	0.22€
621 à 915	0.44€
916 à 1220	0.66€
1221 à 1500	1.1€
1501 à 1800	1.49€
> 1800	1.82€

- **Possibilité d'échanger avec l'équipe d'animation avant une inscription en ligne :** OUI par l'intermédiaire de l'interface ou par mail
- **Les informations sanitaires sont remises par les parents sous pli cacheté** (arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs), dans le respect de la RGPD.

## Eléments Bilan/Evaluation du projet

La mise en œuvre du précédent PEDT s'est déroulée dans des conditions de suivi et d'exécution dégradées. En effet la « période covid » a largement rendu difficile le bon déroulement des projets envisagés il y a 3 ans. Malgré tout, les équipes des différentes structures ont fait de leur mieux pour développer les actions mentionnées et mettre en application le PEDT dans la mesure des protocoles sanitaires et des phases d'évolution du covid.

- **Le COPIL (comité de pilotage) :**

**Périodicité des réunions :** 2 réunions par an en moyenne

**Composition du COPIL :**

l'Adjointe déléguée à la Jeunesse

une représentante du Tennis Club de La Buisse

le Directeur Général des Services

la Responsable Service Scolaire

la Directrice de la MJC

la Présidente de la MJC

la Directrice école élémentaire

la Directrice école maternelle

un représentant de l'Association des Parents d'élèves

la Coordinatrice Périscolaire et du PEDT

la responsable du RPE l'envol

Un parent délégué aux conseils d'écoles maternelle

Un parent délégué aux conseils d'écoles Élémentaire  
3 enfants du CMJ  
Le Directeur de l'accueil de loisirs  
l'élue représentant le Pôle Vivre ensemble  
l'élue représentant du Pôle Communication, citoyenneté et écologie  
L'etaps employé par la commune  
l'Inspecteur de l'Education Nationale Circonscription de Voiron 3  
la DDEN (déléguée de l'éducation Nationale)

- **Autres instances éventuelles** (*comités techniques, comités locaux sur les grands territoires*)

Les associations et le service périscolaire se réunissent une à 2 fois par an pour se coordonner :

- gérer l'occupation des salles,
- planifier les activités en fonction des tranches d'âges de façon cohérente,
- gérer la liaison entre le service périscolaire et les structures qui viennent chercher les enfants pour les activités extra scolaires annuelles.

Les écoles et le service périscolaire se réunissent régulièrement pour échanger sur des situations spécifiques de certains enfants afin d'assurer un lien et un suivi cohérent entre l'école et le périscolaire, aborder des points organisationnels, ... La responsable du service périscolaire participe aux conseils d'écoles, aux équipes éducatives, aux PAI.

Certains groupes de travail sont informels mais contribuent largement au bon fonctionnement de l'organisation entre structures. A l'avenir, nous nous rendons compte de la nécessité de les formaliser pour rendre cette organisation pérenne entre les services, au-delà des personnes en place et dans l'intérêt de tous, en particulier des enfants.

## Modalités d'information et d'association des parents

### Objectifs de la communication auprès des parents :

- Expliquer pourquoi est-ce important de travailler/coopérer ensemble pour les enfants
- Expliquer les bénéfices du PEDT : faire comprendre aux parents en quoi ils sont bénéficiaires d'une telle démarche
- Sortir d'une logique d'usager – rendre vivant et visible le lien entre les personnes
- Rendre visible un mode de fonctionnement/liens qui existe entre les acteurs éducatifs (par exemple entre l'école et le périscolaire ; entre le périscolaire et les associations qui gèrent les activités extrascolaires)

### Des outils évoqués :

- Créer un support dédié au PEDT permettant :
  - D'assurer un lien entre les membres du copil au-delà des réunions,
  - D'informer les habitants sur les actions concrètes effectuées dans le cadre du PEDT (par exemple : un calendrier réunissant l'ensemble des événements)
- Créer des temps conviviaux pour rencontrer les parents là où ils viennent (par exemple à la sortie du service périscolaire)
- **Compléter le livret de rentrée existant en expliquant les partenariats entre structures** qui permettent l'enchaînement des temps (scolaire/périscolaire/extrascolaire). Cette formalisation a pour objectif de sensibiliser les parents sur les transferts de responsabilité entre structures qui encadrent successivement les enfants. En effet, même si cela se réalise de façon très fluide, il est important que les parents comprennent que les acteurs n'ont pas le même périmètre de responsabilité par rapport aux enfants et répondent à des obligations réglementaires différentes. (par exemple : l'école n'a pas les mêmes normes réglementaires que le périscolaire..)

## Modalités de participation des enfants

*Les enfants peuvent notamment être sollicités par l'équipe d'animation pour donner leur avis. Les fédérations d'éducation populaire peuvent nous accompagner sur ce sujet qui s'inscrit non seulement dans la Convention internationale des droits de l'enfant mais dans le parcours citoyen prévu par les programmes scolaires.*

### **De manière globale sur la commune :**

- La mise en place du Conseil Municipal Jeunes (CMJ) est un relais adapté auprès des enfants de la commune pour collecter leurs idées/expériences. Cet outil permet aux enfants de construire des projets à court ou moyen terme. (Une ligne budgétaire est créée pour ces projets)
- En projet : Faire en sorte que les enfants du CMJ soient le relai des propositions des enfants de l'école élémentaire
- Présenter le PEDT de manière ludique aux autres enfants (soit dans les classes, ou au moment du périscolaire) : réfléchir avec les enfants à la forme de la présentation (dessin, théâtre, ...)
- Présenter les valeurs du PEDT à l'ensemble des enfants du périscolaire et initier un travail sur l'appropriation de ces valeurs.

### **Lors des accueils de loisirs les mercredis et vacances scolaires organisés par la MJC :**

- Les enfants sont régulièrement sollicités par l'équipe d'animation pour donner leur avis, proposer des activités, valider l'organisation des accueils et les règles de vie commune...
- Des temps spéciaux sont réservés pour ces échanges avec les enfants, au début de chaque mois pour les animations du mercredi et en fin de période de vacances scolaires pour la mise en place des vacances suivantes.
- Côté ados : un travail est mené avec les jeunes pour créer des séjours sur la base de leurs envies.
- Il en est de même avec les enfants du centre de loisirs

### **Au service périscolaire :**

- Les enfants disposent d'une boîte à idées dans laquelle ils peuvent faire part de leurs propositions. Les enfants se réunissent ensuite sur la base du volontariat pour lire les différentes propositions faites et retenir celles qui sont réalisables sur le service périscolaire.
- Réflexion en cours : Comment associer les enfants dans de nouveaux projets ou dans des projets existants (imaginer un petit budget ?).
- Inviter des enfants du périscolaire à participer au COPIL du PEDT (1 ou 2 enfants) : préparer en amont pour étudier comment les associer.
- Mise en place d'un panneau d'affichage et/ou d'un tableau blanc pour communiquer

## **En conclusion**

Au-delà de la gestion de projets impulsée par le PEDT, cette démarche est une opportunité pour approfondir, relever les difficultés, trouver des leviers qui alimentent chaque jour le travail des acteurs de l'éducation sur la commune. Cet outil permet d'avancer et d'approfondir ce pourquoi œuvrent les uns et les autres : faire en sorte que le cadre éducatif proposé aux enfants de la commune leur permette de grandir dans les meilleures conditions. Les citoyens de demain sont forcément accueillis aujourd'hui dans nos structures et notre rôle éducatif est prépondérant. Il s'inscrit dans une démarche d'accompagnement à l'enseignement de sensibilisation à la culture, à la solidarité à l'inclusion. Les outils culturels, sportifs, organisationnels utilisés permettent la transmission de valeurs de tolérance et de vivre ensemble qui s'inscrivent directement dans une démarche fondamentale, laïque, républicaine et de service public portée par l'équipe municipale.